



Renouvellement de la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025-2028

Formulaire de candidature et mode d'emploi
(à compléter en ligne sur l'outil Démarches simplifiées)



Edition 2024

Date limite : 31 janvier 2025



Qu'est-ce que TEN en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Contexte et enjeux

L'initiative « Territoire Engagé pour la Nature » [TEN] a pour objectif de **faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité**¹. C'est une action territorialisée, à l'échelle des collectivités, qui répond à la mesure 29 de la stratégie nationale biodiversité 2030 : « Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ».

TEN se décline en région sous la gouvernance **d'un collectif régional** composé de la Région Sud, cheffe de file en matière de biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt [DRAAF], la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE]. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans la stratégie régionale pour la biodiversité.

TEN a pour ambition d'impulser une dynamique de prise en compte et de préservation de la biodiversité dans les projets de territoires des collectivités, en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès.

La Biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle nous rend des services inestimables : de l'alimentation aux loisirs, de la santé à la formation des sols, de la pollinisation à la régulation de la qualité de l'air et des événements climatiques extrêmes. Elle est indispensable au bien-être de l'Homme et à sa survie. Sa dégradation nous impacte directement en dégradant les nombreux services qu'elle nous rend gratuitement au quotidien.

Les principales causes d'érosion de la biodiversité sont connues² :

- Les changements d'usages des sols et la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.
- La surexploitation des ressources naturelles et de certains organismes (augmentation des prélèvements en eau, la surexploitation d'espèces sauvages, la surpêche, la déforestation, le braconnage, ...).
- Les pollutions de l'eau, des sols, de l'air d'origine domestique, industrielle et agricole (les particules fines, les gaz à effet de serre, les pesticides, les métaux lourds, et les matériaux non dégradables comme les plastiques) mais aussi les pollutions lumineuses ou sonores dégradent les écosystèmes terrestres et aquatiques.
- Le changement climatique à l'œuvre à l'échelle planétaire se traduit en région, par une hausse des températures moyennes annuelles depuis les années soixante, une intensification des fortes précipitations et une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens qui dégradent la biodiversité.
- Le territoire régional reste sensible aux invasions biologiques via l'arrivée volontaire ou involontaire d'espèces animales ou végétales dont certaines concurrencent les espèces locales et impactent les habitats naturels. 143 espèces végétales sont définies comme exotiques envahissantes en 2022 en région.

Avec le dispositif TEN, il s'agit de faire émerger des solutions propres aux territoires répondant à leurs enjeux en matière de biodiversité et de contribuer à réduire les pressions qui s'exercent sur celle-ci.

Une opportunité pour le territoire

La reconduction dans la démarche TEN vous permet de :

- Renouveler un état des lieux des actions réalisées en faveur de la biodiversité sur votre territoire, en effectuant un bilan de vos actions en étant accompagné par l'ARBE,

¹ Pour en savoir plus : [Comment réaliser son plan local pour la biodiversité ? \(arbe-regionsud.org\)](https://arbe-regionsud.org)

² Pour en savoir plus : <https://www.arbe-regionsud.org/28248-la-biodiversite-en-region.html> :

- Poursuivre et renforcer le dialogue entre les différents services de la collectivité et plus largement entre les acteurs ou parties prenantes du territoire,
- Formaliser votre projet biodiversité et un programme d'actions réaliste et concret, adapté au territoire pour renforcer votre engagement en faveur de la préservation, de la restauration et de la reconquête de la biodiversité,
- Bénéficier d'un accompagnement de l'ARBE lors du remplissage du formulaire de candidature. A ce titre, il est fortement conseillé de se rapprocher également de partenaires locaux qui pourraient vous aider sur ce volet (associations, parc naturel régional, parc national,).

Le renouvellement de la reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Elle **permet à votre collectivité** :

- de poursuivre votre participation au club des engagés afin de bénéficier des ressources des partenaires nationaux et régionaux, d'outils mutualisés et du partage d'expériences,
- d'obtenir une valorisation locale, régionale et nationale (marqueur TEN attestant l'engagement, implication dans des événements, relais des portraits des collectivités reconnues TEN, fiche retours d'expériences ...),
- de bénéficier de mises en relation par l'ARBE avec des structures accompagnatrices pour le montage de projets,
- de participer à une « journée des engagés » chaque année sur un sujet différent pour bénéficier des retours d'expérience et acquérir des connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité,
- de bénéficier d'une visite par le jury régional afin de recueillir des avis et conseils.

L'attribution de la reconnaissance TEN n'ouvre pas droit à des financements spécifiques directs pour la réalisation des projets. Toutefois, les lauréats auront montré leur volonté de progresser et ainsi arboreront des prérequis positifs et favorables pour l'examen de leurs demandes de subventions, notamment auprès du collectif régional et des partenaires de l'ARBE.

Conditions de participation et modalités de sélection

Qui peut participer ?

Les collectivités qui souhaitent renouveler leur reconnaissance au dispositif TEN doivent avoir :

- renseigné un formulaire leur permettant de faire le bilan évaluatif de leurs engagements TEN et des actions réalisées pour préserver la biodiversité sur leur territoire.
- organisé une visite bilan-évaluation avec des représentants du collectif régional (DREAL, OFB, Région, ARBE) et du comité technique avant le dépôt de la candidature de renouvellement. Cette visite doit se dérouler en présence à minima du référent technique et du référent politique ainsi que du responsable des services techniques de la collectivité.

Quel projet est recherché ?

Le projet attendu dans le cadre de la candidature doit permettre de préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité dans une approche intégrée et globale. C'est la démarche de progrès qui est recherchée.

Le comité de sélection sera particulièrement attentif à la clarté et à la cohérence du projet global de la collectivité en matière de biodiversité. Il évaluera **la dynamique générale de la collectivité en faveur de la biodiversité. Le projet envisagé devra répondre aux enjeux locaux identifiés. Il sera demandé de présenter votre projet global et 4 à 6 fiches actions répondant à minima à 2 ambitions.**

Le tableau détaillé des 9 ambitions et des 36 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.

Cadre de référence régional "Territoires Engagés pour la Nature" - Tableau synthèse des ambitions et engagements							
							
AMBITION 1	AMBITION 2	AMBITION 3	AMBITION 4	AMBITION 5	AMBITION 6	AMBITION 7	AMBITION 8
Développer la connaissance de la biodiversité sur mon territoire	Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité.	Intégrer la biodiversité dans mes démarches de planification	Aménager avec la biodiversité	Développer une gestion écologique des espaces verts	Développer des programmes et des actions de gestion et de conservation des espèces et des habitats	Gérer les ressources naturelles et les espaces en faveur de la biodiversité	Développer des programmes d'éducation à la biodiversité
ENG 1 – Réaliser un diagnostic écologique de mon territoire assorti d'indicateurs de suivi. / Q.13	ENG 1 – Associer et consulter les différents acteurs dans la mise en œuvre de mes actions de préservation, de reconquête ou de restauration de la biodiversité / Q.16	ENG 1 – Prendre des mesures de préservation, restauration, reconquête de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) / Q.17	ENG 1 – Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans mes projets d'aménagement, de rénovation et de construction / Q.21	ENG 1 – Formaliser un plan de gestion des espaces verts / Q.23	ENG 1 – Mettre en œuvre ou soutenir des projets portant sur la diversité cultivée et les races animales régionales (vergiers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition) / Q.34	ENG 1 – Gérer la ressource forestière de façon durable (charte, certification...) / Q.44	ENG 1 – Formaliser une stratégie d'éducation à l'environnement qui prenne en compte la biodiversité / Q.53
ENG 2 – Réaliser un diagnostic Trame verte et bleue et des études complémentaires sur les continuités écologiques (trame noire, trame turquoise...) / Q.14/Q.15/Q.38	ENG 2 – Inciter les acteurs privés (bailleurs sociaux, aménageurs, entreprises, exploitants agricoles, ...) et associatifs de mon territoire à mener des actions pour préserver, reconquérir ou restaurer la biodiversité / Q.59	ENG 2 – Mobiliser les outils fonciers et réglementaires à ma disposition pour maîtriser l'urbanisation et protéger la biodiversité / Q.18 / Q.19	ENG 2 – S'engager dans des démarches de labellisation et/ou de certification biodiversité/aménagement / Q.22	ENG 2 – Mettre en place des mesures de gestion qui prennent en compte la biodiversité (Végétalisation, fauchage, sol, pollinisateurs...) / Q.25/Q.26 / Q.27 / Q.28 / Q.29 / Q.33	ENG 2 – Mettre en œuvre des programmes de conservation et de gestion des habitats naturels terrestres ou aquatiques sur ma commune / Q. 35 / Q.40 / Q.41 / Q.43	ENG 2 – Mener des actions favorables à la biodiversité sur mes territoires agricoles/ Q.46	ENG 2 – Mettre en place des actions d'éducation à la biodiversité / Q.54
ENG 3 – Réaliser un diagnostic biodiversité de ses sols / Q.24	ENG 3 – Former les différents services de ma commune aux enjeux et actions de préservation de la biodiversité / Q.50	ENG 3 – Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans mes différents plans et stratégies (Agenda 21, Plan climat, contrat de ville...) / Q.20	ENG 3 – Favoriser l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans mes aménagements / Q.39	ENG 3 – Stopper l'utilisation d'intrants chimiques (phyto, engrais) dans la gestion de mes espaces verts / Q.30 / Q.31 / Q.32	ENG 3 – Mettre en œuvre des programmes et des actions de conservation sur les espèces (espèces ordinaires, protégées, menacées ou indicatrices du fonctionnement écologique des milieux / Q.36 / Q.42	ENG 3 – Soutenir l'installation d'exploitations agricoles, sylvoécoles ou hailleries qui prennent en compte la biodiversité et une gestion durable de la ressource/ Q.47	ENG 3 – Se doter ou soutenir la création de lieux pédagogiques tournés vers les questions de biodiversité Q.54 / Q.55
ENG 4 – Réaliser des études sur la biodiversité de sa forêt (flot de senescence, trame de vieux bois...) / Q.45	ENG 4 – Former mes élus aux enjeux de préservation de la biodiversité / Q.52				ENG 4 – Lutter contre les espèces exotiques envahissantes/ Q.37	ENG 4 – Mettre en place des actions d'économies d'eau / Q.49	
ENG 5 – Mettre en œuvre des programmes de suivi et d'observations naturalistes sur la durée impliquant ses agents / Q.51	ENG 5 – Communiquer sur ma démarche et mes actions, développer le transfert d'expertise et le partage d'expérience à l'extérieur de ma collectivité / Q.60 / Q.61				ENG 5 – Réduire la pollution lumineuse/ Q. 38		
ENG 6 – Associer mes habitants dans la collecte de données naturalistes / Q.56	ENG 6 – Mettre en place un processus de concertation/actions avec les habitants sur le sujet de la biodiversité / Q.57 / Q.58						
☐ Lors du renouvellement de votre candidature, le comité de sélection sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de ces engagements.							
AMBITION SUPRA Formaliser un projet de territoire en faveur de la biodiversité							
ENG 1 – Formaliser un état des lieux des connaissances et des actions							
ENG 2 – Se doter de moyens de pilotage et d'animation de cette stratégie							
ENG 3 – Réaliser un plan, un schéma ou une stratégie sur la biodiversité							

Vous trouverez le tableau détaillé des ambitions et des engagements sur le site de l'ARBE : <https://www.arbe-regionsud.org/Block/download/?id=205998>

Le projet de Territoire Engagé pour la Nature devra être :

- **Impliquant et cohérent** : le projet doit mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour du plan d'actions. Il devra donc solliciter l'ensemble des services concernés de la collectivité ainsi que les différentes parties prenantes du territoire. Le projet doit montrer une cohérence avec les objectifs que la collectivité s'est fixés pour répondre aux enjeux du territoire. Il devra être proportionné au regard des compétences et des capacités d'intervention de la collectivité,
- **Planifié et inscrit dans** une perspective d'amélioration continue,
- **En lien avec l'action publique** : le projet doit contribuer à la mise en œuvre des stratégies de l'action publique locale, régionale et nationale.

Chaque fiche action devra être :

- **Organisée et additionnelle** : l'action devra être suffisamment bien décrite et construite. L'action devra aller au-delà de la réglementation (les actions visant à répondre à une obligation réglementaire ne sont pas éligibles ainsi que des actions de compensation environnementale) et au-delà de la politique actuelle ou passée. L'action devra permettre d'enrichir d'autres actions et de progresser (transposition de l'action à d'autres lieux, élargissement du périmètre de l'action, implication de nouvelles cibles),
- **Contextualisée et cohérente** : l'action est cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité et l'étendue du territoire (phase préalable de connaissance pour établir un lien explicite avec la biodiversité et avec les enjeux locaux, régionaux, etc.). Au-delà de répondre au cadre de référence des ambitions et des engagements, chaque action doit répondre à un/des objectifs opérationnels spécifiques,
- **Planifiée** : en identifiant les différentes phases (études, conception, mise en œuvre...), la durée de chacune, les échéances de réalisation envisagées,
- **Impliquante et améliorante** : en associant différentes parties prenantes (internes et externes) et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue (objectifs et mise en œuvre),
- **Mesurable et impactante** : l'action doit avoir des effets positifs directs significatifs sur la biodiversité et être mesurable à une échéance à 3 ans. Elle devra contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre,
- **Proportionnée et réaliste** : les moyens humains, techniques et financiers seront précisés au regard des objectifs fixés, de la taille de la collectivité, de ses compétences et de son contexte.

La décision de la collectivité de candidater à TEN et de s'engager à mettre en œuvre les actions mises en avant devra faire l'objet d'une délibération du conseil.

La délibération peut être envoyée deux mois après la clôture des candidatures soit jusqu'en mars 2025.

Démarches de progrès

La démarche TEN est une démarche de progrès. Lors du renouvellement, la collectivité doit pouvoir démontrer une progression dans son engagement à préserver la biodiversité au travers de sa candidature et ceux depuis le début de son engagement dans TEN.

Dans le processus de renouvellement, le collectif régional a souhaité vous guider en vous proposant 18 recommandations. Vous les trouverez en partie B du questionnaire.

Comment participer ?

Pour participer, le présent formulaire de candidature doit être complété en ligne, via la plateforme démarches simplifiées, de manière collective impliquant des élus, des agents des différents services ainsi que des partenaires locaux. Il est par exemple recommandé, pour les collectivités localisées dans un parc naturel régional ou un parc national de solliciter celui-ci pour un accompagnement technique lors du remplissage du questionnaire. Des associations, fédérations d'acteurs, syndicats de rivières ou encore les délégations territoriales d'agences de l'Etat et des collectivités supra-territoriales peuvent également être des appuis.

Pour rappel, un accompagnement en amont de la candidature est possible auprès de l'ARBE.

Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2025

Formulaire de renouvellement de la candidature.

Le formulaire pour une candidature de renouvellement propose 3 parties à renseigner :

- La présentation de la collectivité en quelques points et son contexte,
- La présentation du projet global de la collectivité pour la biodiversité,
- La présentation des fiches actions.

Partie A : Présentation de votre collectivité et son contexte

La première partie se compose d'éléments permettant de présenter brièvement la collectivité.

Partie B : Présentation de votre projet pour la biodiversité

Cette partie permet de présenter **votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire**. Pour rappel, le tableau détaillé des 9 ambitions et des 36 engagements constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.

Nous vous invitons à :

- Présenter les principaux enjeux de biodiversité de votre territoire,
- Identifier les actions réalisées et à venir parmi les 18 recommandations proposées par le collectif régional (cf. partie B du questionnaire),
- Décrire de façon synthétique votre projet global pour la biodiversité.

Partie C : Présentation des fiches actions pour les 3 ans à venir

Cette troisième partie permet de détailler, parmi votre programme d'actions à venir, 4 à 6 fiches actions.

Les fiches actions devront répondre à minima à 2 ambitions.

Dispositif d'évaluation et de sélection pour la reconnaissance

Les dossiers présentés seront évalués par **un comité de sélection régional** constitué :

- du collectif régional composé de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des services de l'Etat en région (DREAL, DRAAF), de la Direction Interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB] et de l'Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement [ARBE],
- et de partenaires institutionnels et techniques composés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse [AERMC], des Conseils Départementaux, des agences d'urbanisme, des Parcs Naturels Régionaux, des Parcs Nationaux, du Comité Régional du Tourisme [CRT], des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE], du Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement [CEREMA], de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Education à l'Environnement [URCPIE], ...

Le comité de sélection régional peut s'adjoindre le concours d'experts si nécessaire. Il se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées par les collectivités participantes, en sollicitant notamment des structures locales ou encore de demander des justificatifs complémentaires permettant de vérifier les éléments annoncés dans le formulaire de candidature. Le comité de sélection régional se réserve le droit d'écarter la candidature d'une collectivité dont l'action serait manifestement incompatible avec l'objectif du dispositif.

Aucune participation financière d'aucune sorte n'est demandée aux collectivités participantes.

La reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature » sera décernée à l'issue de cette sélection régionale.

Les collectivités qui sont reconnues « Territoire Engagé pour la Nature », s'engagent à participer à la dynamique de réseau proposé par le dispositif TEN.

Au bout des trois ans, la collectivité aura la possibilité de se réengager dans le dispositif en proposant de nouvelles actions.

Veillez à préparer et stocker les documents ou liens internet utilisés pour répondre au questionnaire : documents d'urbanisme, chartes, plans d'aménagement, plans de gestion, etc.

Il n'est pas nécessaire de nous envoyer de documents complémentaires au questionnaire, mais nous vous conseillons d'archiver tous les documents qui vous auront servis à répondre aux questions afin de pouvoir facilement répondre aux demandes éventuelles de justificatifs.

Utilisation des données du questionnaire

Concours Capitale Française de la Biodiversité

Le formulaire « Territoire Engagé pour la Nature » s'inscrit en complémentarité avec le concours « Capitale Française de la Biodiversité » qui privilégie chaque année une entrée thématique. Le concours « Capitale française de la Biodiversité » permet de **valoriser des actions exemplaires déjà réalisées par votre collectivité**.

Pour les collectivités intéressées, à participer au concours, le règlement et les modalités du concours « Capitale Française de la Biodiversité » sont disponibles sur : <https://www.capitale-biodiversite.fr/le-questionnaire>

Les candidatures pour le concours Capitale française de la Biodiversité sont ouvertes, avec une date limite de remise de candidature fixée au 28 février 2025. Son thème est : Culture et Biodiversité.

Informations pratiques et Renseignements complémentaires

L'enregistrement du questionnaire se fait de façon automatique au fur et à mesure de son renseignement. Vous pouvez y revenir en plusieurs fois. Vous avez la possibilité d'associer plusieurs rédacteurs au renseignement du formulaire en cliquant sur « inviter une personne à remplir le questionnaire ».

Sur la plateforme Démarche simplifiée, en mode « Brouillon », vous n'avez pas accès au bouton Imprimer mais vous pouvez imprimer votre formulaire à tout moment en utilisant le raccourci clavier : Ctrl+P

Une fois le formulaire déposé, vous pourrez le télécharger en PDF.

Les participants autorisent les organisateurs et leurs partenaires à utiliser les informations et documents communiqués dans le formulaire afin de promouvoir l'initiative "Territoires Engagés pour la Nature" mais aussi faire connaître et diffuser les bonnes pratiques.

Si vous ne souhaitez pas, recevoir des informations sous forme de newsletters sur le thème de la biodiversité et/ou en lien avec le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature », merci de nous en informer par mail aux contacts ci-dessous.

Les référents TEN de la collectivité, élu et agent, acceptent de figurer dans un annuaire des correspondants TEN à l'usage exclusif des services du collectif régional et des collectivités reconnues TEN en région.

Les collectivités qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur le dispositif peuvent aller sur <https://www.arbe-regionsud.org/1409-reconnaissance-territoire-engage-pour-la-naturenbsp.htm> ou contacter l'ARBE.

Contact Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement

Stéphanie GARRIDO / Thomas FOUREST

Tel : 04.42.90.90.54 / 04.42.90.90.66

Mail : ville-nature@arbe-regionsud.org

PARTIE A – PRESENTATION DE VOTRE COLLECTIVITE ET SON CONTEXTE

VOTRE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

Nom du/de la président(e) ou du maire :

Site internet de la collectivité :

Code INSEE (Code Officiel Géographique) :

Logo : à joindre

Délibération de la collectivité : à joindre

Organigramme en pièce jointe : à joindre

Nom/Prénom et délégation de l' élu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Contact (téléphone et courriel) :

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (Nom/Prénom) :

Fonction :

Contact (téléphone et courriel) :

Vous pouvez indiquer les noms et courriels de collaborateurs et élus à ajouter au listing d'envoi des informations, actualités et club des engagés TEN (service urbanisme, espaces verts, développement économique, ...)

PARTIE B : PRESENTATION DE VOTRE PROJET POUR LA BIODIVERSITE

Cette partie permet de **présenter votre projet pour préserver, restaurer, reconquérir et valoriser la biodiversité de votre territoire**. C'est votre feuille de route pour les trois ans à venir.

Nous vous invitons à :

- **Présenter les principaux enjeux de biodiversité** de votre territoire,
- **Décrire, de façon synthétique votre projet global** en matière de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité sur 3 ans et présenter votre programme d'actions en lien avec des recommandations pré-identifiés par le collectif régional pour une procédure de renouvellement.

Pour vous guider dans la présentation de votre projet, nous vous proposons de remplir les différentes informations en répondant à plusieurs questions.

Ce projet doit vous permettre de progresser sur les éventuels sujets lacunaires identifiés via le bilan des pratiques actuelles réalisé lors de la visite de bilan-renouvellement.

Pour rappel, vous trouverez les 9 ambitions ainsi que les 36 engagements associés dans le tableau joint au dossier de candidature. Celui-ci constitue le périmètre de TEN, permettant d'identifier les types d'actions éligibles à la reconnaissance TEN.

AMBITION 1 : Développer la connaissance de la biodiversité sur le territoire,

AMBITION 2 : Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la biodiversité,

AMBITION 3 : Intégrer la biodiversité dans les démarches de planification,

AMBITION 4 : Aménager avec la biodiversité,

AMBITION 5 : Développer une gestion écologique des espaces verts,

AMBITION 6 : Développer des programmes et des actions de gestion et conservation des espèces et habitats,

AMBITION 7 : Gérer les ressources naturelles et les espaces en faveur de la biodiversité,

AMBITION 8 : Développer des programmes d'éducation à l'environnement et à la biodiversité,

AMBITION SUPRA : Formaliser un projet de territoire en faveur de la biodiversité

<https://www.arbe-regionsud.org/Block/download/?id=247527&filename=Synthese-ambitions-et-engagements-2023-TEN-2024-2027.pdf>

1. Selon vous, quels sont les principaux enjeux de biodiversité sur votre territoire au regard des atouts et des menaces ?

2. Si vous avez déjà réalisé un plan, une stratégie ou un schéma Biodiversité, merci d'indiquer les partenaires qui y ont participé et joindre le document ou indiquer le lien pour le télécharger, ci-dessous :

3. Présentez et expliquez votre projet global en précisant à quels enjeux (identifiés en question 1), il répond ?

4. Expliquez et précisez les objectifs retenus (spécifiques, mesurables, atteignables, définis dans le temps) pour chacun des enjeux auxquels vous souhaitez répondre ?

5. Démarche de progrès : recommandations pour une démarche de renouvellement

La démarche TEN est une démarche de progrès. Votre dossier de candidature doit démontrer une progression factuelle, concrète et opérationnelle de votre engagement à préserver, restaurer ou reconquérir la biodiversité depuis votre 1^{ère} candidature.

Pour vous accompagner dans cette démarche de progrès et en vous appuyant sur les échanges lors de la visite bilan/renouvellement, 18 recommandations vous sont proposées pour vous guider dans la rédaction de votre plan d'action pour votre renouvellement 2025-2028.

Le jury sera particulièrement attentif aux 6 recommandations identifiées par les cases colorées.

N°	Éléments/Recommandations pour le renouvellement des collectivités TEN	Réalisé 2021 - 2024 ou avant (Case à cocher)	A réaliser 2025-2028 (Case à cocher)	Non prévu	Si des actions ont déjà été réalisées sur ces différents items, préciser lesquelles et comment en quelques lignes
DEVELOPPER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE DE MON TERRITOIRE					
1	Identifier les enjeux relatifs aux espèces et aux habitats présents sur votre territoire en réalisant une analyse et une synthèse des connaissances existantes <i>(On entend par là, avoir consulté les bases de données naturalistes existantes et en avoir tiré une analyse sur son territoire : www.silene.eu ; Zonages sur l'Environnement, les périmètres réglementaires, gérés et les zonages d'inventaires : Site de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/donnees-cartographies-r3177.html ; https://www.faune-paca.org/...).</i>				
2	Prendre connaissance du diagnostic Trame Verte et Bleue de votre territoire (PLU, SCOT, SRADET, charte de PNR...) <i>(Lors de l'élaboration des documents d'urbanismes, la collectivité a consulté des documents présentant les trames vertes et bleues présentes sur son territoire). Fournir ces documents.</i>				
DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS					
3	Former les services de votre collectivité aux enjeux et actions de préservation de la biodiversité et/ou impliqué les agents dans un programme de suivi et d'observation naturaliste de la biodiversité comme PROPAGE/FLORILEGE <i>(Merci de nous fournir la liste des formations réalisées et le nombre d'agents concernés).</i>				
4	Former les élus de votre collectivité aux enjeux et actions de préservation de la biodiversité <i>(Merci de nous fournir la liste des formations réalisées et le nombre d'agents concernés).</i>				

5	Mettre en place des processus participatifs de décision et/ou d'actions associant les habitants et les acteurs locaux au sujet de la biodiversité ? <i>(Budget participatif, réalisation et pose de nichoirs à oiseaux, végétalisation de l'espace public, réalisation de chantier-nature, ...).</i>				
INTEGRER LA BIODIVERSITE DANS MES DEMARCHES DE PLANIFICATION					
6	Mobiliser des outils de maîtrise foncière pour préserver, restaurer, reconquérir la biodiversité <i>(Emplacement réservé au PLU -article L.151-41 ; Espace de continuité écologique - article L.113-29 du PLU ; Droit de préemption urbain ; Droit de préemption sur les aires de captage ; Espace boisé classé ; Zone agricole protégée ; Obligation réelle environnementale³; ou toute acquisition d'espace naturel, forestier ou agricole dans le but d'assurer leur protection foncière et environnementale).</i>				
AMENAGER AVEC LA BIODIVERSITE					
7	Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité dans les projets d'aménagement, de requalification et/ou de construction de votre territoire <i>(Exemples d'actions : avoir augmenté les surfaces de pleine terre, avoir conservé les arbres existants et/ou planté de nouveaux arbres, avoir intégré la faune ou la flore dans la réalisation de mon aménagement : rénovation cours d'école, requalification de la voirie, réalisation d'un écoquartier,...).</i>				
8	Faire appel à un écologue en amont et pendant les projets d'aménagement de la collectivité, afin de déterminer les enjeux présents et les mesures à mettre en place pour éviter/ réduire les impacts sur la biodiversité <i>(Merci de préciser lesquels ?).</i>				
9	Favoriser l'infiltration et la gestion alternative des eaux pluviales dans les aménagements sur votre territoire <i>(Desimpermeabilisation des sols, création de noue...).</i>				
DEVELOPPER UNE GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES VERTS					
10	Mettre en place une gestion écologique des espaces verts en s'appuyant sur une démarche formalisée <i>(Plan de gestion différenciée, plan de désherbage, fiches de suivi et d'entretien...).</i> <i>Fournir les documents</i>				

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

11	Mettre en place des actions d'économie d'eau dans la gestion des espaces verts (<i>Récupération et utilisation des eaux de pluie ; Réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration ; Économie d'eau d'arrosage ; Fontaines d'agrément en circuit fermé...</i>).				
12	Utiliser des végétaux locaux dans les projets de végétalisation de la collectivité (<i>On entend par local, des végétaux indigènes⁴, c'est-à-dire présente dans un territoire du fait de processus naturels de dispersion et des végétaux sauvages⁵ issus de collectes responsables en milieu naturel, dans les régions biogéographiques considérées</i>).				
13	Arrêter l'utilisation du bâchage plastique, biodégradable ou non, dans la gestion des espaces verts				
14	Stopper l'usage de produit phytosanitaire (herbicides, insecticides, fongicides, ...) ou biocide (anti-mousse, rodenticides, ...) comprenant un pictogramme de danger (physique, santé et environnement notamment l'étiquetage SGH09) et stoppé l'usage d'engrais chimique <i>Fournir la liste des produits utilisés par la collectivité.</i>				
DEVELOPPER DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS DE GESTION ET DE CONSERVATION DES ESPECES ET DES HABITATS					
15	Mettre en œuvre une ou des actions de conservation, de restauration et de gestion des habitats naturels terrestres ou aquatiques sur votre territoire <i>(Forêt, marais, zone humide et tourbière, dune, plage, falaise et grotte, zone de montagne, littoral...).</i>				
16	Mettre en œuvre une ou des actions de conservation et de gestion d'espèces (ordinaires, protégées, menacées, indicatrices du fonctionnement écologique des milieux) de mon territoire <i>(Exemple : Protection des gîtes à chiroptères; Aménagement de clochers d'église pour la nidification de la Chouette effraie; Protection des nids d'hirondelles lors de rénovation de bâtiments; Définition d'espace de quiétude, d'aire de reproduction...).</i>				

⁴ Pour exemple, le guide Plantons local en Provence Alpes Côte d'Azur qui propose des espèces indigènes et ubiquistes : <https://www.arbe-regionsud.org/32157-plantons-local.html>

⁵ La marque Végétal local garantit l'origine sauvage et locale des végétaux issus de collecte en milieu naturel dans des régions biogéographiques. Pour notre région Provence Alpes Côte d'Azur, deux zones biogéographiques, la zone Alpes et la zone Méditerranée : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

17	Prendre connaissance sur votre territoire des populations d'espèces végétales envahissantes, qu'elles soient exotiques ou non, et stopper leur utilisation dans les opérations de végétalisation <i>(Invmed.fr ; www.silene.eu).</i> <i>Fournir la liste des espèces présentes.</i>				
FORMALISER UN PROJET DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE					
18	Mettre en place un portage politique, un pilotage technique et une animation de votre projet pour la biodiversité ? <i>(Budget, moyens humains, gouvernance...).</i>				

6. Présentez le programme d'actions 2025-2028 en réponse aux objectifs fixés en question 4 (vous détaillerez dans la partie C, 4 à 6 fiches actions que vous souhaitez mettre en avant et réaliser dans les trois ans à venir). Précisez si votre programme d'actions est issu des recommandations d'un Atlas de la Biodiversité Communal ? Si oui, merci de le fournir en PJ

PARTIE C : PRESENTATION DES FICHES ACTIONS POUR LES TROIS ANS A VENIR

Détailler parmi ce programme d'actions, 4 à 6 fiches actions. Les fiches actions qui seront détaillées devront répondre à minima à 2 ambitions.

Pour rappel, chacune des fiches actions devra être :

- **Organisée et additionnelle** : l'action devra être suffisamment bien décrite et construite et aller au-delà de la réglementation (les actions visant à répondre à une obligation réglementaire ne sont pas éligible ainsi que les actions de compensation environnementale) et au-delà de la politique actuelle ou passée permettant d'enrichir d'autres actions et de progresser (transposition de l'action à d'autres lieux, élargissement du périmètre de l'action, implication de nouvelles cibles),
- **Contextualisée et cohérente** : l'action est cohérente avec l'étendue des enjeux de la collectivité et l'étendue du territoire (phase préalable de connaissance pour établir un lien explicite avec la biodiversité et avec les enjeux locaux, régionaux, etc.). Au-delà de répondre au cadre de référence des ambitions et des engagements, chaque action doit répondre à un/des objectifs opérationnels spécifiques,
- **Planifiée** : en identifiant les différentes phases (études, conception, mise en œuvre,...), la durée, les échéances de réalisation envisagées,
- **Impliquante et améliorable** : associant différentes parties prenantes (interne et externe) et s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue (objectifs et mise en œuvre),
- **Mesurable et impactante** : l'action doit avoir des effets positifs directs significatifs sur la biodiversité et être mesurable à une échéance de 3 ans. Elle devra contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de sa mise en œuvre
- **Proportionnée et réaliste** : les moyens humains, techniques et financiers nécessaires au bon déroulement de l'action, seront précisés au regard des objectifs fixés, de la taille de la collectivité, de ses compétences et de son contexte.

Si la réalisation d'une action va au-delà des trois ans, les phases qui seront menées dans les trois ans de l'engagement seront précisées afin de pouvoir procéder à leur évaluation.

Cette fiche est à dupliquer pour chaque action que vous souhaitez déposer.

Vous avez la possibilité de joindre des pièces jointes pour chaque fiche de façon illimitée.

Fiche Action

- **Titre de l'action :**

- **Ambition(s) TEN choisie(s) :** une action peut répondre à plusieurs ambitions.

- **Contexte de l'action :** enjeux et objectifs opérationnels qui ont conduit à engager l'action et problématique à laquelle la collectivité veut répondre et apporter une solution ou améliorer la situation actuelle.

- **Partenariats envisagés :** maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et partenariats envisagés (internes et en externes) et moyens dédiés (financiers, techniques, humains). Préciser les structures accompagnant la collectivité sur le volet naturaliste (association, bureau d'étude naturaliste, écologue,...).

- **Méthode et mise en œuvre envisagées :** objectifs et périmètre de l'action, phase préalable de connaissance, outils et démarches, calendrier prévisionnel ou étapes de mises en œuvre, réalisations prévues.

- **Résultats attendus :** Suivi de l'action, proposition d'indicateurs de réalisation, d'impacts attendus sur la biodiversité.

- **Budget prévisionnel :** Il s'agit ici d'avoir une estimation du coût de l'action.

- **Plan de financement envisagé de l'action :** Il s'agit ici d'avoir une estimation des pistes de financement possibles. Il est possible d'indiquer que vous êtes en recherche de financement.

- **Limites et conditions de réussite :**

- **Besoins en accompagnement :** point de blocage, besoin technique, montage financier, conseil, avis, ...

- **Résumé de l'action en 550 signes maximum**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Afin d'illustrer votre engagement pour la biodiversité sur le site national « Engagé pour la nature » (<https://engagespourlanature.ofb.fr>), sur le site de l'ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur (<https://www.arbe-regionsud.org>) et sur toutes communications réalisées par l'ARBE sur le sujet, merci de nous transmettre une photo de votre collectivité avec légende et crédits photo.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous disposez ci-après d'un espace vous permettant de présenter des informations complémentaires (actions réalisées, en cours

VOS RÉACTIONS

Merci de nous faire part de vos commentaires quant à la facilité ou non avec laquelle vous avez pu répondre à ce formulaire. N'hésitez pas à nous proposer d'éventuelles améliorations.

COLLECTIF REGIONAL

	Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur 27 place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 www.maregionsud.fr
 PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) 16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 Marseille Cedex 3 www.paca.developpement-durable.gouv.fr/
	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) 132 Boulevard de Paris 13003 Marseille https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/
	Office Français de la Biodiversité - Direction interrégionale Provence Alpes Côte d'Azur et Corse Les Jardins de la Duranne – Bâtiment A 510 rue René Descartes- CS 10458 13090 Aix-en-Provence Cedex 3 www.ofb.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur
	OPERATEUR /ANIMATEUR Agence Régionale de la Biodiversité et l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur 22 rue Sainte-Barbe - CS 80573 13205 Marseille Cedex 1 www.arbe-regionsud.org/